



Mon fils veut quitter la maison

Par **Eglantine_old**, le **05/06/2007** à **18:41**

Bonjour,
Mon fils est actuellement en contrat d'apprentissage, il a 17 ans passé. Il souhaite prendre une chambre dans un foyer de jeunes travailleurs car il veut être indépendant, libre financièrement (nous avons du récupérer sa carte car il se retrouvait à découvert à la fin du mois et donc nous lui donnons son argent en fonction de ses besoins, essence, argent de poche, etc....) et ne plus avoir à respecter les règles de vie de la famille.
Questions,
Puis-je le laisser s'installer seul?
Si il souhaite signer une décharge pour partir de la maison, a-t-elle de la valeur ou malgré ça si il fait des dettes ou autres bêtises est-ce toujours moi le responsable légal?
Dois-je lui dire qu'il a obligation d'attendre ses 18 ans?
En vous remerciant d'avance

Par **Jurigaby**, le **05/06/2007** à **22:32**

Bonjour.
La décharge n'a aucune valeur légale.
Si il souhaite devenir indépendant, vous pouvez demander son émancipation auprès du juge aux affaires familiales.
cd.